

---

# DOCUMENTS ALGÉRIENS

---

(Suite. — Voir le n° 179 et 180.)

---

*Au R. frère Lescot, religieux de l'ordre de N<sup>re</sup> Dame de la Mercy,  
et redemption des captifs, à Bordeaux.*

« D'Alger, ce 10<sup>e</sup> Mars 1678.

» MON R. PERE,

» Votre lettre du vingt cinq Octobre dernier ne m'a esté  
» rendue que depuis quelques jours, par laquelle V. R.  
» me demande la liste des noms, provinces et le prix des  
» rachapts des esclaves francois qui se trouvent en  
» cette ville, ce qui est m'obliger à l'impossible, par ce  
» que on ne peut scavoir le prix du rachapt de ces pau-  
» vres membres souffrans de Notre Seigneur sans en  
» traiter avec leurs patrons, et, le faisant sans avoir de  
» l'argent contant pour les retirer en mesme temps, c'est  
» les exposer à quelque mauvais traitement; la voie  
» ordinaire est de venir en cette ville avec la somme  
» qu'on peut employer à leur rachapt, comme ont fait  
» jusques à present tous les redempteurs qui sont ve-  
» nus; si, pour ce sujet, vous avez besoin de quelque  
» passeport du Divan de cette ville comme j'en ay obte-  
» nu et envoyé un aux religieux de vostre ordre en Es-  
» pagne, il vous plaira m'en adviser, bien que je ne voye  
» pas qu'il vous soit necessaire, pourveu que vous veniez

» ou envoyez vostre redemption sur une barque ou autre  
 » bastiment francois.

» Je suis, en l'amour de Nostre Seigneur et de sa tres  
 » Sainte Mere,

» Mon révérend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

» J. LE VACHER, *Vicaire apostolique.* »

*Extrait des écritures de la chancellerie de la ville d'Alger.*

« L'an 1678, le 15<sup>me</sup> jour du mois de novembre, par  
 » devant moy, Guillaume Tardif, chancelier estably par la  
 » nation françoise en cette ville et royaume d'Alger,  
 » soubzsigné et des témoins cy après nommez, a com-  
 » paru, en sa personne, Jean Galeze, d'Ortez en Béarn,  
 » agé d'environ 21 ans, cy devant esclave en cette ville.

» Lequel, de son bon gré, pure et franche volonté et  
 » sans contrainctes,

» A confessé, comme par les présentes confesse, avoir  
 » esté affranchy de l'esclavitude et remis en pleine li-  
 » berté par Mons<sup>r</sup> Jean Le Vacher, vicaire apostolique  
 » en Afrique, resident en cette ville d'Alger, moyennant  
 » la somme de 322 pièces de huit reaux l'une, sévillannes  
 » et mexicanes, savoir : 250 à Aly Chaoux son patron,  
 » et 72 pièces payées tant pour les droits des portes que  
 » pour quelques provisions pour son passage, et autres  
 » despances nécessaires pour son entière liberté, sans  
 » laquelle somme ledit Galeze a déclaré qu'il n'aurait peu  
 » obtenir la liberté ny passer en terre de chrestiens  
 » comme il fait présentement, s'embarquant sur la po-  
 » lacre nommée Saint Jean Baptiste, commandée par le  
 » capitaine Pierre d'Anthoine de Marseille, pour passer  
 » à Marseille; laquelle somme de 322 pièces de huit,  
 » mondit S<sup>r</sup> Le Vacher a déclaré luy avoir esté envoyée  
 » par le R. P. Blaise Lartigue, religieux de N. D. de la  
 » Mercy, de la province de Bourdeaux, par ordre du

» R. P. Nolasque Malezy, provincial du mesme ordre en  
 » France; — lequel Jean Galeze, esclave affranchy, a,  
 » en considération de la liberté charitablement recou-  
 » verte de l'ordre du susdit R. P. Blaise Lartigue, pro-  
 » mis, comme par les présentes promet, de faire les pro-  
 » cessions après son arrivée à Marseille en tous lieux  
 » qu'il plaira au susdit R. P. Blaise Lartigue le conduire,  
 » suivant et conformément font en chrestienté les es-  
 » claves qui ont estez charitablement rachetez en Bar-  
 » barie par les R. R. Pères de la Mercy, ce qu'il a promis  
 » et juré soubz l'obligation de sa foy, en présence des  
 » sieurs Francois Francillon et André Cochet, tesmoins  
 » requis et soubzsignés à l'original avec nous et ledit  
 » comparant.

» Extrait bien et deuement collationné de son original  
 » par moy,

» TARDIF, *Chancelier.* »

« Nous, Jean Le Vacher, prestre de la congrégation de  
 » la Mission, par la grace de Dieu et du St-Siège aposto-  
 » lique, Vicaire apostolique de Carthage en Afrique, à  
 » tous ceux qui les présentes verront, Salut : Certifions  
 » que le sieur Tardif, qui a extrait de son original et si-  
 » gné l'acte de rachapt cy dessus, est chancelier estably  
 » pour la nation françoise en cette ville et royaume  
 » d'Alger, aux escritures et signatures duquel pleine et  
 » entière foy est adjoutée, tant en jugement que dehors ;  
 » en tesmoin de ce, avons signé les présentes de nostre  
 » main et fait aposer à icelles nostre sceau ordinaire;  
 » donné audit Alger en nostre maison d'habitation, ce  
 » jourd'huy 15<sup>me</sup> novembre 1678.

» Jean LE VACHER, *vicaire apostolique.* »

—  
 H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

